

**IX<sup>es</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE**  
**République démocratique du Congo / Kinshasa**  
**du 19 au 28 août 2022**  
Engagements financiers et modalités de règlement



Nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-dessous un récapitulatif des informations concernant les engagements financiers des États ou gouvernements participants relatifs aux IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, République démocratique du Congo / Kinshasa 2022.

**1. Frais d'inscription :**

Chaque État ou gouvernement participant doit verser une somme totale de 2000 euros représentant les droits d'inscription aux Jeux (à régler lors de la 2<sup>e</sup> étape du processus d'inscription, conformément au Guide des inscriptions des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie). Le versement sera effectué par virement bancaire.

*Documents nécessaires pour accomplir cette étape :*

- *le formulaire 5 du guide des inscriptions - à compléter, signer, tamponner et transmettre par courriel ([cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)) au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) (en page 3 du présent document)*

*Une fois le montant versé et reçu sur le compte du CIJF, la Direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses frais d'inscription. La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Pré-inscriptions » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant. L'État ou gouvernement pourra ainsi passer aux étapes suivantes du processus d'inscription. Toute préinscription non-accompagnée du règlement des frais d'inscription sera déclarée irrecevable.*

**2. Les cotisations proportionnelles :**

Chaque État ou gouvernement doit régler les cotisations proportionnelles pour les participants aux Jeux (concurrents, accompagnateurs et arbitres (si le cas)). Selon la Règle des Jeux, une cotisation de 400 euros/participant sera exigée (à régler lors de la V<sup>e</sup> étape du processus d'inscription, conformément au Guide des inscriptions des IX<sup>es</sup> Jeux). Le versement sera effectué par virement bancaire.

*Documents nécessaires pour accomplir cette étape :*

- le formulaire 9 du guide des inscriptions - à compléter, signer, tamponner et transmettre par courriel ([cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)) au CIJF - en page 4 du présent document.
- le formulaire 11 concernant uniquement les athlètes en athlétisme ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis du 30 avril 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022 - à compléter, signer, tamponner et transmettre par courriel ([cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)) au CIJF - en page 5 du présent document.

*Une fois le montant versé et reçu sur le compte du CIJF, la Direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles. La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Inscriptions définitives » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant. Toute inscription non-accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.*

### **3. Engagement de participation en football et basket-ball**

En accord avec la FIFA et la FIBA, sauf cas de force majeure, tout État ou gouvernement ayant engagé une équipe en football masculin et/ou en basket-ball féminin s'engage à régler au CIJF la somme de 1000 euros par virement bancaire.

Clôture le : 1<sup>er</sup> novembre 2021, soit avant la tenue du tirage au sort.

Cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.

*Documents nécessaires pour accomplir cette étape :*

- le formulaire en page 6 du présent document - à compléter, signer, tamponner et transmettre par courriel ([cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)) au CIJF.

*Une fois le montant versé et reçu sur le compte du CIJF, la Direction du CIJF le signifiera par courriel confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses paiements. Toute inscription en football masculin et/ou en basket-ball féminin non-accompagnée du règlement de ce montant sera déclarée irrecevable.*

### **4. Prises en charge des délégations :**

**L'État ou gouvernement participant** doit prendre en charge le transport international (billet d'avion) de sa délégation.

**Le Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie (CNJF)** prendra en charge l'hébergement au Village, la restauration, le transport local ainsi que les assurances de couverture médicale sur place des délégations (concurrents et accompagnateurs) durant la période des Jeux.

**Les Chefs de délégations** (une personne/État ou gouvernement) seront pris en charge entièrement (hébergement, restauration, transport local) par le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF).

Seuls les accompagnateurs qui seront hébergés au village des Jeux sont soumis aux cotisations proportionnelles. Les **officiels** et les **médias** des délégations ne seront pas hébergés au village des Jeux et ne seront pas soumis aux cotisations proportionnelles.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) :

- courriel : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

### Formulaire 5 → VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX IX<sup>es</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

#### VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX IX<sup>es</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE KINSHASA 2022

##### PARTE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement .....

Virement émis au CIJF\* le...../...../.....

*Libellé du virement à indiquer à la banque :*

*Nom de l'État ou du gouvernement – Frais d'inscription IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie*

**Exemple :** Cameroun – Frais d'inscription IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie

Effectué par (nom ordonnateur).....

Nom de la banque émettrice.....

Montant total versé (€).....

*\*Veuillez utiliser les nouvelles coordonnées bancaires du CIJF.*

**À l'ordre de l'OIF Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) sur le compte suivant :**

**BNP Paribas**

**Centre d'Affaires Île de France**

Institutions, Associations et Fondations

8-12 rue Sainte Cécile 75450 PARIS Cedex 09 France

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3947 694

BIC : BNPAFRPPXXX

Si vous avez besoin d'une facture, veuillez fournir au CIJF les informations ci-dessous :

Civilité\* .....Nom\* .....Prénom\* .....

Nom de l'institution\* .....Courriel\* .....

Adresse postale\* .....

Téléphone\* ..... *\* Toutes les informations sont obligatoires*

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété, signé, tamponné et scanné par courriel à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org).

La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Pré-inscriptions » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant.

## Formulaire 9 → VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES

### VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES AUX IX<sup>es</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

#### État de situation

Les cotisations proportionnelles s'élèvent à ..... (montant calculé en fonction des données précédemment enregistrées sur le site des Jeux de la Francophonie au niveau du formulaire 8 d'inscription).

#### PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement.....  
Virement émis au CIJF\* le...../...../.....

*Libellé du virement à indiquer à la banque : Nom de l'État ou du gouvernement – Cotisations proportionnelles IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie RDC / Kinshasa 2022*

**Exemple :** Maroc – Cotisations proportionnelles IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie

Effectué par (nom ordonnateur).....  
Nom de la banque émettrice.....  
Montant total versé (€).....

*\*Veuillez utiliser les nouvelles coordonnées bancaires du CIJF.*

À l'ordre de l'OIF Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) sur le compte suivant :

**BNP Paribas**

**Centre d'Affaires Île de France**

Institutions, Associations et Fondations

8-12 rue Sainte Cécile 75450 PARIS Cedex 09 France

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3947 694

BIC : BNPAFRPPXXX

Oui, les cotisations proportionnelles correspondant à ..... participants aux IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, dont ..... concurrents, ..... accompagnateurs et ..... arbitres (si le cas), pour un montant de ..... € euros, ont été versées sur le compte du CIJF.

*Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émis pour le compte du CIJF.*

Si vous avez besoin d'une facture, veuillez fournir au CIJF les informations ci-dessous :

Civilité\* ..... Nom\* ..... Prénom\* .....

Nom de l'institution\* ..... Courriel\* .....

Adresse postale\* .....

Téléphone\* ..... *\* Toutes les informations sont obligatoires*

*Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété, signé, tamponné et scanné par courriel à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org).*

*La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Inscriptions définitives » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant.*

**Formulaire 11 → VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES  
CONCERNANT UNIQUEMENT LES ATHLÈTES EN ATHLÉTISME**

**VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES AUX IX<sup>es</sup> JEUX DE LA  
FRANCOPHONIE RDC / KINSHASA 2022**

**État de situation**

Les cotisations proportionnelles complémentaires concernant l'athlétisme s'élèvent à  
.....(montant calculé en fonction des données précédemment enregistrées sur le  
site des Jeux de la Francophonie au niveau du formulaire 10 d'inscription).

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT**

Nom de l'État ou gouvernement.....

Virement émis au CIJF\* le...../...../.....

*Libellé du virement à indiquer à la banque : Nom de l'État ou du gouvernement – Cotisations  
proportionnelles athlétisme IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie RDC / Kinshasa 2022*

*Exemple : Maroc – Cotisations proportionnelles athlétisme IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie*

Effectué par (nom ordonnateur)....

Nom de la banque émettrice.....

Montant total versé (€).....

*\*Veuillez utiliser les nouvelles coordonnées bancaires du CIJF.*

**À l'ordre de l'OIF - Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) sur le compte  
suivant :**

**BNP Paribas**

**Centre d'Affaires Île de France**

Institutions, Associations et Fondations

8-12 rue Sainte Cécile 75450 PARIS Cedex 09 France

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3947 694

BIC : BNPAFRPPXXX

Oui, les cotisations proportionnelles correspondant à ..... participants complémentaires aux  
IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, dont ..... concurrents, ..... accompagnateurs (si le cas) et  
.....arbitres (si le cas), pour un montant de ..... € euros, ont été versées sur le compte du  
CIJF.

*Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émis pour le compte du CIJF.*

Si vous avez besoin d'une facture, veuillez fournir au CIJF les informations ci-dessous :

Civilité\* .....Nom\* .....Prénom\* .....

Nom de l'institution\* .....Courriel\* .....

Adresse postale\* .....

Téléphone\* ..... \* Toutes les informations sont obligatoires



Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété, signé, tamponné et scanné par courriel à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org).

La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Inscriptions définitives » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant.

## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE PARTICIPATION EN FOOTBALL ET BASKET-BALL

### IX<sup>es</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO / KINSHASA 2022

#### PARTE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement.....

Virement émis au CIJF\* le...../...../.....

Libellé du virement à indiquer à la banque :

Nom de l'État ou du gouvernement – Engagement de participation en football et/ou basket-ball aux IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie

**Exemple** : Mali – Engagement football et basket-ball IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie

Effectué par (nom ordonnateur).....

Nom de la banque émettrice.....

Montant total versé (€).....

*\*Veuillez utiliser les nouvelles coordonnées bancaires du CIJF.*

À l'ordre de l'OIF Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) sur le compte suivant :

**BNP Paribas**

**Centre d'Affaires Île de France**

Institutions, Associations et Fondations

8-12 rue Sainte Cécile 75450 PARIS Cedex 09 France

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3947 694

BIC : BNPAFRPPXXX

Si vous avez besoin d'une facture, veuillez fournir au CIJF les informations ci-dessous :

Civilité\* .....Nom\* .....Prénom\* .....

Nom de l'institution\* .....Courriel\* .....

Adresse postale\* .....

Téléphone\* ..... \* Toutes les informations sont obligatoires

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété, signé, tamponné et scanné par courriel à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org).

La Direction du CIJF signifiera la réception du montant par courriel. Toute inscription en football masculin ou en basket-ball féminin non-accompagnée du règlement de ce montant sera déclarée irrecevable. Cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.